Données au 31.03.2024

AXA Fund Portfolio Strategy 40

Politique de placement

Le portefeuille de placement vise une part d'actions de 40%. Afin de réduire le risque de placement, les placements plus volatils (en particulier la part d'actions) font l'objet d'une réduction temporaire lors de phases de volatilité élevée des marchés financiers. Lorsque la situation des marchés financiers se normalise et que la volatilité faiblit, les placements plus volatils sont à nouveau augmentés. La stratégie de placement prévoit de maintenir le risque de change à un niveau bas. Elle peut être mise en œuvre de façon indirecte au moyen d'un seul ou de plusieurs fonds de placement. Caractérisé par une stratégie de placement diversifiée et optimisée en termes de risque, ce portefeuille de placement doit permettre une croissance du capital à long terme. Pour atteindre cet objectif, le portefeuille investit dans des actions suisse et internationaux, dans des obligations libellées en francs suisses et en euros ainsi que dans des instruments du marché monétaire; ces catégories de placement sont pondérées différemment en fonction de la situation des marchés financiers.

Caractéristiques du portefeuille

Portfoliomanager:	AXA Vie SA
Date de lancement:	06.05.2011
Monnaie de référence:	CHF
Allocation cible en actions:	40%
Publication du cours:	www.axa.ch

La structure actuelle du portefeuille

AXA (CH) Strategy Fund-Portfolio 40 A 12479081	100%

Performance chiffrée (CHF)

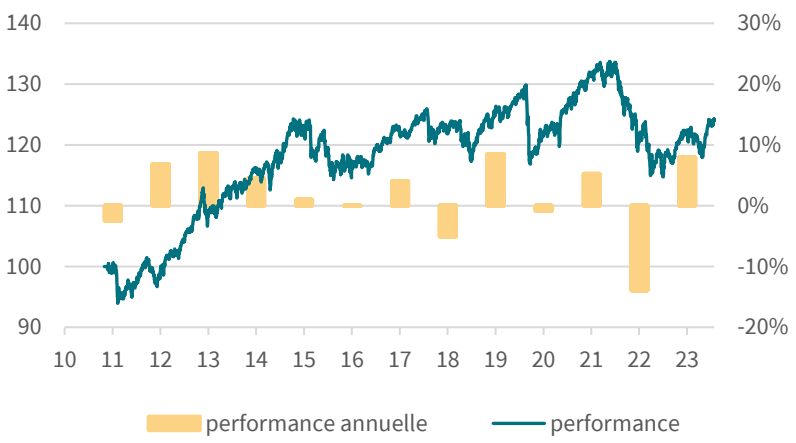

Performance

	1 mois	QTD	YTD	1 année	3 années, annualisée	5 années, annualisée
	0.00%	0.36%	0.36%	4.27%	-1.33%	0.19%

Répartition par classes d'actifs*

* La répartition par classes d'actifs peut changer de nouveau en fonction de la situation des marchés financiers.

Répartition par monnaie

Les informations contenues dans ce document sont communiquées à titre purement informatif. Bien qu'AXA ait apporté un soin tout particulier à vérifier l'exactitude de ces informations, elle ne saurait en garantir la véracité ni l'exhaustivité. Toute participation aux marchés financiers comporte aussi certains risques, et les performances passées ne préjugent pas pour l'avenir. Aucune obligation contractuelle ne peut être déduite des calculs modèles. AXA ne répond ni des pertes, ni des dommages résultant de ces informations ou de l'évolution des marchés financiers. Le présent document ne constitue ni une offre, ni une invitation à acquérir des titres ou des instruments de placement ou à procéder à quelque autre transaction. Les produits décrits dans le présent document peuvent ne pas être adaptés à certains groupes d'investisseurs, ou leur acquisition peut leur être proscrite.